

Les chefs d'entreprises

L'âge du chef d'entreprise

71% des chefs d'entreprises se situent dans la tranche d'âge de 30 à 54 ans.

âge	Alimentation	%	Bâtiment	%	Production	%	Services	%	total	%
- de 25 ans	14	1,6	34	0,9	7	0,5	32	1,4	87	1,1
25 à 29 ans	32	3,8	132	3,6	31	2,2	121	5,2	316	3,9
30 à 34 ans	82	9,8	332	8,9	86	6,4	237	10,3	737	8,9
35 à 39 ans	132	15,9	503	13,6	127	9,4	300	13,0	1062	12,9
40 à 44 ans	146	17,5	644	17,4	200	14,8	368	15,9	1358	16,6
45 à 49 ans	99	11,9	676	18,3	230	16,9	314	13,7	1319	16,1
50 à 54 ans	132	15,9	595	16,0	259	19,0	366	15,9	1352	16,5
55 à 59 ans	145	17,4	604	16,4	265	19,6	386	16,7	1400	17,1
60 ans et plus	52	6,2	183	4,9	152	11,2	180	7,9	567	6,9
Total	834	100%	3703	100%	1357	100%	2304	100%	8198	100%

L'âge du chef d'entreprise permet d'anticiper les prochains départs à la retraite des dirigeants et le risque potentiel de disparition de l'entreprise.

Au niveau global, environ 24% des chefs d'entreprises artisanales sont âgés de plus de 55 ans. Cette situation concerne notamment le secteur de la production et de l'alimentation. Une attention particulière doit donc être portée aux actions de transmission/reprise car ces secteurs d'activité représentent, respectivement, 5200 et 2000 salariés sur notre département.

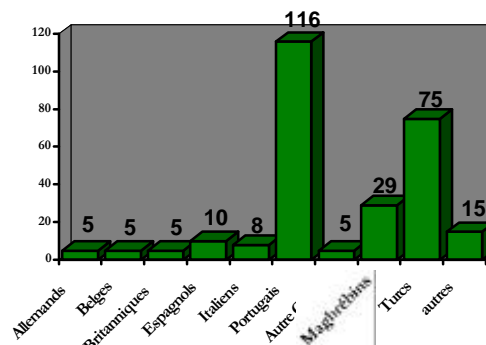
Répartition par sexe

catégories	femmes	%	hommes	%	total
Alimentation	125	14,9	709	85,0	834
Production	254	18,7	1103	81,2	1357
Bâtiment	207	5,5	3496	94,4	3703
Services	917	39,8	1387	60,2	2304
Total	1503	18,3%	6695	81,7%	8198

Les chefs d'entreprises sont en majorité des hommes (82%), 18% sont des femmes. La présence des femmes chefs d'entreprises s'affirme dans le secteur artisanal (15% en 1995). La croissance des activités de services où les femmes représentent 40% des chefs d'entreprises explique, en partie, cette progression.

Nationalité du chef d'entreprise

Près de 97% des chefs d'entreprises sont de nationalité française. Les chefs d'entreprises étrangers représentent 3% (273 chefs d'entreprises) avec notamment une proportion plus importante de nationalité portugaise et turque.



Français	Allemands	Belges	Britanniques	Espagnols	Italiens	Portugais	autres CEE	Maghrébins	Turcs	autres
7925	5	5	5	10	8	116	5	29	75	15

La qualification

L'utilisation du mot "artisan" et de ses dérivés pour l'appellation, l'enseigne, la promotion et la publicité de l'entreprise, du produit ou de la prestation de services est réservée aux Artisans, Artisans d'art et Maîtres artisans sous peine d'une amende de 7500€ et de fermeture.

Au 1^{er} janvier 2005, sur 8198 chefs d'entreprises,

* 5356 chefs d'entreprises

65 % ont la qualité d'Artisan

* 257 chefs d'entreprises

3 % ont la qualité de Maître Artisan

* 2585 chefs d'entreprises

32 % n'ont aucune qualification

Les qualités d'Artisan et d'Artisan d'art

La qualité d'Artisan est reconnue par la Chambre de métiers aux chefs d'entreprises qui, pour l'activité exercée :

- * Possèdent un CAP, un BEP ou un titre homologué de niveau équivalent,
- * Ou justifient de six années d'immatriculation au Répertoire des Métiers.

La qualité d'Artisan d'art est reconnue aux chefs d'entreprises qui justifient de l'une ou l'autre condition exigée pour la qualité d'Artisan et qui exercent un métier d'artisanat d'art figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'artisanat.

Le titre de Maître Artisan

Le titre de Maître Artisan est délivré :

?????Par le Président de la Chambre de métiers aux personnes titulaires du Brevet de Maîtrise après deux ans de pratique professionnelle.

?????Par la commission régionale des qualifications aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau équivalent au brevet de maîtrise s'ils justifient par ailleurs de connaissances en gestion et en psychopédagogie équivalentes.

?????Par la commission régionale des qualifications aux personnes immatriculées au Répertoire des Métiers depuis au moins dix ans justifiant, à défaut de diplôme, d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation.

Le statut du conjoint de l'artisan

Au 1^{er} janvier 2005 :

506 personnes ont opté pour le statut de conjoint collaborateur sur un total de 8198 chefs d'entreprises.